

## ●●● La fièvre de West Nile : vigilance renforcée face à un retour inquiétant !

La **fièvre de West Nile** est une maladie qui affecte particulièrement les chevaux. En raison de son **retour préoccupant** cette année, il est crucial de sensibiliser à nouveau les éleveurs et propriétaires d'équidés sur cette **maladie virale** transmise par les moustiques.

### Qu'est-ce que la fièvre de West Nile ?

Le virus West Nile est un arbovirus. Son cycle de transmission repose essentiellement sur les **moustiques** (du genre Culex), eux-mêmes **contaminés auprès d'oiseaux infectés**. C'est une maladie **vectorielle** désormais bien implantée en France, notamment dans le sud. Il s'agit d'une **zoonose**, c'est-à-dire que les chevaux, tout comme les humains, peuvent être infectés, mais ne jouent pas un rôle actif dans la propagation du virus. Il n'y a **pas de transmission possible entre équidés, ni entre les chevaux et les Hommes**.

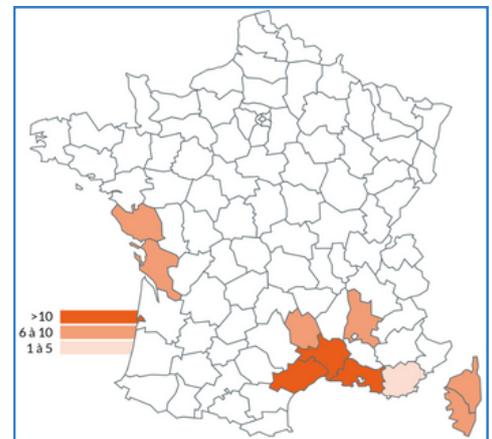
Chez les chevaux, la fièvre de West Nile peut se manifester sous plusieurs formes. Les premiers symptômes incluent souvent de la **fièvre**, associée à une **faiblesse générale**. La maladie peut être bénigne, se limitant à une fièvre passagère, mais elle peut également évoluer vers des formes plus graves avec des **symptômes neurologiques**, des **tremblements** et des **troubles nerveux** divers.

Dans la majorité des cas, les chevaux guérissent spontanément au bout de trois à quatre semaines. Toutefois, les formes sévères peuvent entraîner des paralysies irréversibles, voire la mort dans certains cas.

### Quels sont les symptômes chez les chevaux ?

### Quelle est la situation en France en 2024 ?

Cette année, la fièvre de West Nile est réapparue massivement en Europe, particulièrement à partir de fin juillet. En France, au 18 septembre, **29 cas équins** ont été déclarés dans plusieurs départements (Charente-Maritime, Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Haute-Corse et Vendée). Chez l'homme, **20 cas** ont été recensés.



Carte des cas de Fièvre de West Nile chez les chevaux confirmés par le RESPE au 04/10/2024.

Face à cette situation, nous encourageons vivement les acteurs de la filière équine à **redoubler de vigilance**. Il est recommandé de :

- **Signaler** tout cheval présentant des symptômes nerveux ou une fièvre suspecte auprès de la DDPP et/ou du RESPE (Réseau d'Épidémiologie-Surveillance en Pathologie Équine) par le biais de votre vétérinaire
- **Limiter la prolifération des moustiques** par des mesures de lutte adaptées comme la réduction de l'accès aux zones d'eau stagnantes et la désinsectisation des équidés et des locaux.
- **Protéger** les chevaux des piqûres de moustiques, notamment en les rentrant à l'aube et au crépuscule (périodes de forte activité des moustiques).
- **Vacciner** les chevaux âgés de six mois et plus pour assurer une bonne protection contre la maladie.

### Que faire face à cela ?

## ●●● La gourme équine : une maladie toujours d'actualité

Connue dans le monde équin, la gourme est une **maladie respiratoire contagieuse** qui affecte les chevaux. Elle nécessite une attention particulière pour éviter sa propagation, notamment dans les écuries et les élevages.

La gourme est causée par la bactérie *Streptococcus equi* et peut se manifester, après **2 à 6 jours d'incubation**, par :

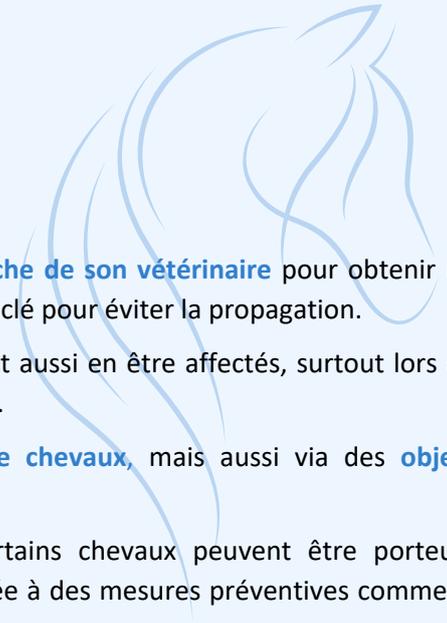
- \* Fièvre (> 39.0°C)
- \* Abattement
- \* Gonflement des ganglions lymphatiques
- \* Gonflements locaux
- \* Écoulement nasal clair
- \* Tête portée avec raideur en extension
- \* Léthargie et perte d'appétit

En cas d'apparition de signes cliniques, il est essentiel que le propriétaire **se rapproche de son vétérinaire** pour obtenir un diagnostic et des conseils adaptés. **L'isolement** des animaux infectés reste une mesure clé pour éviter la propagation.

Bien qu'elle touche principalement les jeunes chevaux, les animaux plus âgés peuvent aussi en être affectés, surtout lors de périodes de stress, comme un changement d'environnement ou un transport prolongé.

La transmission de la gourme s'effectue essentiellement par **contact direct entre chevaux**, mais aussi via des **objets contaminés** comme les abreuvoirs, les mangeoires, etc.

La gourme doit être prise au sérieux en raison de sa **grande contagiosité**. Certains chevaux peuvent être porteurs asymptomatiques et donc transmettre la maladie. Une bonne gestion des cas, associée à des mesures préventives comme la **vaccination**, permet de contrôler efficacement cette maladie.



## ●●● Face à la gourme, adoptez les bons gestes !

»»» **Quarantaine** : Les nouveaux chevaux doivent être isolés en quarantaine pendant 15 jours, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs de la gourme avant d'être intégrés au troupeau.

»»» **Hygiène rigoureuse** : Un nettoyage et une désinfection réguliers des écuries, équipements et outils (mangeoires, abreuvoirs, brosses, tapis etc.) sont indispensables pour éliminer les sources potentielles de contamination.

»»» **Pratiques de gestion** : Il est important de limiter la surpopulation dans les écuries et d'assurer une ventilation adéquate pour réduire la concentration des agents pathogènes.

»»» **Surveillance active** : La détection précoce de tout signe de maladie est cruciale. Le personnel doit être formé pour reconnaître les symptômes de la gourme et autres maladies et savoir quelles mesures prendre en cas de suspicion. Un diagnostic rapide aide à limiter les propagations.

Ces bonnes pratiques permettent de renforcer la prévention et de mieux gérer les risques sanitaires dans un environnement collectif.

## ●●● Tarifs d'équarrissage au 01/08/2024, ATEMAX (02/60/80)

	Cheval de selle	Poney	Âne	Trait	< 1 an	1 à 2 ans
Tarif TTC (TVA 20%)	210 €	105 €	105 €	275 €	32 €	86 €

La section équine de votre GDS propose au travers d'une adhésion volontaire la **prise en charge à 100% des frais d'équarrissage**

**La cotisation annuelle : 12 € par détenteur + 10 € par équidé**

Groupement de Défense Sanitaire de Picardie

Site de l'Aisne

Pôle d'activités du Griffon - CS 10685  
02007 Barenton-Bugny Cedex

Tel : 03 23 22 50 92

Site de l'Oise

Rue frère Gagne BP 40463  
60021 Beauvais Cedex

Mail : [gdspicardie@reseaugds.com](mailto:gdspicardie@reseaugds.com)

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas  
80096 Amiens Cedex 3

Site Internet : [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)

